



Comité Régional Tir à l'Arc SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

SIRET N°412 981 797 00050
Code Naf 9312Z



COMPTE-RENDU REUNION CODIR Samedi 17 novembre 2022 à BOULOURIS

Présents :

Marcel ALBERT - Michel ALLEGRE - Frédéric ARMANINI - Corinne AUBRY - Guy DARNIS - Bruno DEMAY - Jean Marie LESAGE - Anaïs MAURICEAU - Marie Chantal GUZMAN - Marie Christine MENAGER

Excusés :

Christine BOURG - Xavier COLLIN - Sylvie DEMAY - Valérie FENOGLIO - Daniel ICARD - Bertrand MASSE - Myriam SCHOOF - Jacques PETITJEAN - Stéphane VALETTE

Invités :

Julien ALSBERGH - Éric BUTHIAUX et Elisabeth GERARDIN (excusée)

Début de la séance : 09 h 10

ORDRE DU JOUR

- ✓ Point sur la situation (départ du CTR et son remplacement sur le Pôle)
- ✓ Préparation de l'AG extraordinaire
- ✓ Point championnat régional Salle 2023
- ✓ Organisation des formations fédérales
- ✓ Préparation saison 2023 (TRJ, DR)
- ✓ Compte-rendu de la réunion des présidents de CR à la Fédération
- ✓ Label
- ✓ Calendrier
- ✓ Questions diverses

1. Départ du CTR et remplacement sur le Pôle

Suite à son recrutement par la Fédération Suisse, Julien finit ce Week-end au pôle Espoirs de Boulouris. La FFTA refuse de mettre à disposition de la Région un nouvel entraîneur pour le remplacer. Il revient de nous organiser afin d'assurer son remplacement.

Afin de garantir la fin de saison sportive et de protéger la scolarité des jeunes du Pôle, Nicolas VILLEMUR, Brevet d'Etat salarié du CD84 assurera les fonctions d'entraîneur jusqu'à juillet 2023. Les clubs du 84 font le sacrifice de leur BE pour aider les jeunes du pôle.

Il assurera cette mission en tant que détaché à temps plein, c'est-à-dire qu'il conserve son lien contractuel avec le Département du Vaucluse durant le temps de sa présence au pôle. La Région assurera le salaire via le CD84.

La FFTA refuse de mettre à disposition un nouveau CTR au pôle.

Michel et Bruno informent les membres présents qu'en 2024 les CTR seront supprimés par la Fédération dans toutes les régions. Seules celles ayant un Pôle France ou Pôle Espoirs pourront prétendre à bénéficier d'un CTR rémunéré par la FFTA. Les régions sans pôle, auront à charge de missionner un CTR pour chaque action engagée (formations, coordination de l'ETR, etc...).

L'Assemblée Générale Extraordinaire prévue le 14 janvier 2023 doit porter au vote l'augmentation des licences afin d'assurer le budget nécessaire à la pérennisation du poste d'entraîneur à Boulouris déduction faite des subventions allouées par la FFTA. La Région et le CREPS investissent aussi dans les installations et le Directeur du CREPS sera présent lors de cette AG.

Plusieurs personnes ont déjà montré leur intérêt pour le poste à compter de septembre en donnant leur CV et leurs candidatures. En fonction du résultat de ce vote, les dossiers seront étudiés et le recrutement du nouvel entraîneur finalisé.

La FFTA propose une subvention de 12.000 € pour aider la Région si un recrutement est réalisé. Il est également prévu qu'elle mette à notre disposition un CTS de façon épisodique pour nos formations et la validation de celles-ci.

Julien nous assure de sa présence, même de loin, pour aider au bon déroulement de nos futures actions.

A ce jour la Région est composée de 4.140 licenciés, mieux que fin 2019 qui était une saison importante.

2. Préparation de l'AG Extraordinaire

Les membres du CODIR entament un débat sur « comment présenter l'augmentation des licences » afin de conserver un entraîneur BE à Boulouris. L'idéal serait de voter une augmentation de 5€ pour les adultes, 11€ pour les jeunes pour assurer son emploi.

Les membres pensent qu'il est important de présenter toutes les actions menées par Julien au sein du Pôle depuis son arrivée et bien préciser qu'il assurait, à lui seul, les fonctions de CTR et d'entraîneur.

Il est également important de rappeler que ce Pôle est **ouvert à tous**.... Les entraîneurs pouvant gérer tous les aspects techniques de notre sport.

Il faut aussi réussir à booster l'intégration des jeunes de la PACA dans le Pôle. Pour ce faire, il faut impliquer les clubs dans l'évolution de leurs jeunes archers.

Le CREPS a été Pôle France depuis 1989 et tout était à la charge de la FFTA. Il est devenu Pôle Espoirs en 2014, avec un entraîneur et un CTR payé par la FFTA et les frais du Pôle assumé par la Ligue jusqu'à la fusion.

Cette double fonction par une seule personne et un seul salaire est à rappeler à l'AG. Aujourd'hui la FFTA refuse de proroger l'exception qui avait été validée en 2014. Celle-ci ne tenait que parce que c'était Julien qui la faisait vivre. L'ensemble des Pôles Espoirs fonctionne avec un salarié région pour l'entraînement et un CTR pour la coordination. Notre comité ne peut pas faire exception plus longtemps.

Depuis plusieurs années un projet d'aménagement des locaux et du terrain occupés par le Pôle, porté par le CREPS et soutenu par le Comité est à l'étude. Il inclut, outre une salle plus grande et couverte, un projet PARA Tir à l'Arc.... La FFTA a soutenu à minima ce projet qui, pour le moment est en standby.

Les membres présents jugent qu'il est important d'adresser un courrier qui sera envoyé, avant l'AG, à chaque président de club pour présenter tous ces points en amont.

Avec l'espoir d'avoir le quorum, le CODIR débat également sur la formulation du bulletin de vote de l'AG.

- Faut-il simplement un OUI/NON ?
- Faut-il amener à ce qu'une décision soit prise en ayant plusieurs choix ?

Une proposition de phrase est évoquée mais doit être affinée avant édition des bulletins :

« Afin d'assurer notre autonomie et nos performances de service, êtes-vous prêts à augmenter la quote-part régionale de la licence ? »

Trois choix :

A / Augmentation du même pourcentage adulte et jeune donc reste plus cher adulte 22 que jeune 17

B / Mettre à équivalence les licences jeunes et adultes à 20 euros

C / Ne pas faire d'augmentation = fermeture du Pôle et fin des formations à la fin de la saison et paiement de tout usage des lieux de tirs sur le CREPS

Un tableau comparatif des licences des différentes régions sera présenté afin de situer nos tarifs qui ne sont pas les plus élevés.

Une dernière phrase est à l'étude après débat : « Afin de maintenir notre qualité de service, êtes-vous prêt à augmenter la quote-part régionale de la licence ? »

Michel nous tiendra informés de la décision prise. Un bulletin sera proposé aux membres présents pour avis avant mise en action.

3. Point sur le Championnat Régional Salle 2023

Série à multiples épisodes.... Au final, la mairie de Toulon a validé notre manifestation au Palais des sports avec quelques conditions :

- Prévoir une équipe sanitaire et une équipe de sécurité à nos frais. Des devis sont en attente. Il nous est aussi demandé d'attirer un maximum de public !!

Un devis, par connaissance, va être fait auprès d'une association pouvant intervenir pour les deux actions, car elle possède la double compétence.

Une convention pour 2 ans serait prévue avec l'objectif d'organiser un Championnat de France Jeunes dans un futur plus ou moins proche.

Il peut être installé 32 cibles sans soucis avec un bon recul derrière le pas de tir. Un panneau extérieur permettra de présenter des photos de notre activité. Il faut les fournir en amont afin d'avoir 15 jours de diffusion gratuite. Il y a également un poste aménagé en hauteur pour le DOS.

L'installation pourra avoir lieu le vendredi après-midi. Beaucoup de clubs aux alentours ont déjà proposé leur aide.

4. Organisation des formations fédérales

Cette saison, nous avons déjà 80 inscrits et les formations devraient se dérouler avec :

- 10 Entraîneurs Fédéraux à Brignoles ou Gonfaron
- 69 Encadrants Fédéraux à L'Isle sur la Sorgue Bruno, Marseille Matthieu, Toulon Sandrine, Cannes Dominique.
- 1 seul Entraîneur 1 vers Entraîneur Fédéral (associé de manière allégée à l'EF).

NB : Marie-Jo ne souhaite plus faire partie de ETR. Sa nouvelle situation personnelle ne lui permet plus autant de disponibilité.

Tout a été calé par Julien avant son départ.

5. Préparation de la saison 2023 (TRJ/DR)

Le Cahier des charges TAE est validé et les clubs organisateurs également.

Le Calendrier extérieur est en ligne sur le site de la Région.

Les championnats se déroulent ainsi :

TRJ 1 à Marseille – DR 1 et TRJ 2 à Cannes – DR 2 à Montoux – TRJ 3 à Antibes – Ch.R Barcelonnette et la DR 3 à Carpentras.

6. Compte-rendu de la réunion des Présidents de Région à la Fédération

De nouvelles formations vont être mises en place pour les Brevet d'Etat (pour 2023 ou 2024).

Il y aura une recommandation d'employer un BE, etc... La Fédération à adhérer à une Start Up pour aider à l'emploi ainsi qu'aider sur l'écoresponsabilité des compétitions (formation en E-learning).

La Fédération va également apporter des modifications statutaires demandées par le gouvernement. Leur mise en route devra être suivies par les nôtres après 2024. Le Ministère des Sports impose ses modifications qui devront se répercuter sur les instances déconcentrées.

Cela va impliquer des modifications de représentativités notamment sur les départements à l'AG ordinaire de la FFTA. Les régions seront désormais organisées avec 1 représentant par département administratif et non par un Comité Départemental actif comme actuellement (ce qui amènera le département 05 à présent même sans CD).

Pour l'AG électorale FFTA, les présidents de club voteront directement sans représentant régionaux.
1 licencié = 1 voix.

Il y aura également une obligation de parité à partir de 2028 à tous les niveaux.

La FFTA aura un CA de 26 membres avec une répartition imposée (voir Michel)

Plus de cumul de mandat avec un maximum de 3.

Pour la Région PACA il faudra également modifier les statuts qui mentionne un règlement intérieur. Donc soit en créer un soit enlever cette mention.

Changement d'adresse administrative du CR a fait apparaitre des incohérences dans les statuts. Ceux-ci ont été modifiés par Michel pour permettre la validation administrative. Il va donc falloir les revoter.

Une nouvelle politique vis-à-vis des jeunes et des débutants est mise en place. La FFTA devrait rendre gratuite l'inscription des concours jeunes et débutants sur le calendrier. Ils souhaitent organiser des actions particulières. Un « Festiv'arc » a été organisé l'année passée à Orléans. Ce qui revient à faire des manifestations sur un lieu public très fréquenté pour avoir du public.

La FFTA veut également que chaque Comité Régional ait une commission disciplinaire afin que certains litiges gérés par la Commission de discipline FFTA soient réglés en région. Nous ne pouvons pas faire n'importe quoi, cela impose à se référer auprès d'un juriste pour la créer.

7 Labels

Les demandes ont été validées et officialisées.

Cependant certaines certifications n'ont pas pu l'être notamment en raison des points sur les jeunes. Certains CD n'ont pas validé dans les temps les déclarations sur les concours spécial jeunes. Bruno fait remarquer : **Attention**, il ne faut pas qu'il y ait des adultes dans le concours spécial jeunes. De plus, l'Encadrant fédéral peut compter dans les entraîneurs.

Fin de séance : 12 h 45

Michel ALLEGRE

